

- **Appel du 51ème congrès** : [APPEL DU 51EME CONGRES](#)

Les 1 000 délégués réunis en congrès à Marseille du 18 au 22 avril 2016 ont analysé la situation économique et sociale, le contexte des mobilisations désormais ancrées dans le pays depuis plus d'un mois et demi.

La CGT lance un appel fort et déterminé à l'ensemble des salariés du privé et du public, des jeunes, des privés d'emploi, des retraités et de ses syndicats, à poursuivre et amplifier partout le rapport de force jusqu'au retrait du projet de la loi dite « Travail » dynamisant notre modèle social.

Il s'agit d'organiser dans toutes les entreprises et les établissements des réunions d'information, des rencontres afin de s'opposer encore plus fort à tous les mauvais coups et à imposer de nouvelles conquêtes sociales. Un espoir immense s'ouvre pour le monde du travail grâce à la lutte unitaire menée par une CGT moderne, porteuse de propositions en phase avec l'ensemble des travailleurs-euses), à l'image du rejet massif du projet de loi El Khomri exprimé par 70% de l'opinion publique. Un mouvement qui fait face à un gouvernement désavoué, en rupture profonde avec la population et singulièrement toute la jeunesse. Un exécutif à l'écoute d'un patronat rétrograde et menaçant, privilégiant la finance à la réponse aux besoins sociaux et ambitionnant de détruire toutes les garanties collectives en fixant comme seul horizon la précarité généralisée, l'incertitude du lendemain.

Le désespoir est dans le renoncement, l'espoir est dans la lutte.

Dans ce cadre, la CGT appelle toutes les organisations à amplifier la riposte, dès le 28 avril, par la grève interprofessionnelle et les manifestations pour obtenir dans un premier temps le retrait du projet de loi de casse du code du travail.

D'ici le 28 avril, la poursuite de la construction de l'action implique la tenue d'assemblées générales dans les entreprises et les services publics pour que les salariés décident, sur la base de leurs revendications et dans l'unité, de la grève et de sa reconduction pour gagner retrait et ouverture de véritables négociations de progrès social.

Pour un code du travail du 21^{ème} siècle,

Pour la mise en œuvre d'une réelle sécurité sociale professionnelle,

Pour la réduction du temps de travail à 32 heures.

Le 28 avril, comme le 1^{er} mai, journée internationale de lutte des travailleurs-euses sont autant d'étapes vers la victoire.

Marseille, le 20 avril 2016

